

COMMUNE DE CORSEAUX



CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

7 octobre 2024, à 20h00
Salle du Conseil communal

Présidence
Madame Corinne Borloz

Mme la Présidente salue l'assemblée et souhaite une cordiale bienvenue à tous.

C'est à une séance ordinaire que le Conseil a été convié par un courrier daté du 17 septembre 2024.

Mme la Présidente salue la présence de la Municipalité. Mme Caruzzo, Municipale, est excusée. Sont également présents Mme Pilloud, Secrétaire municipale, M. Ruby, Boursier, M. Ansermet, représentant de Police Riviera, et Mme Anaïs Paschoud, huissière.

Le public étant présent ce soir, il est également salué.

Le Bureau est représenté par Mme Corinne Borloz, Présidente, ainsi que par Mmes Patricia Gremion, scrutatrice, et Anne-Françoise Balleys O'Sullivan, scrutatrice suppléante. La secrétaire est Mme Laurence Negro-Chochard.

Sont également présents MM. Karlen et Dormond, co-Présidents d'Agglomération Rivelac, ainsi que Mme Guardado et M. Grossmann, Chefs de projet, qui présenteront le dossier PDI-PA5 porté au point 6 de l'ordre du jour.

28 Conseiller-ère-s répondent à l'appel.

Excusé-e-s : Mmes et MM. Nathalie Fonjallaz, Jeanne Delapraz, Frankie Deloy Trüb, Arnaud Gartenbein, Daniel Mangili, Martine Jacomelli, Jacques Marmier, Serge Luzio, Karine Gartenmann et Céline Azienda Jarry-Lacombe.

Absents : Mmes et MM. Alain Ciocca, Dimitri Ribes, Sonia Nour et Nathalie Le Pogam.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Appel
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 septembre 2024
4. Correspondance
5. Elections
 - a. d'un-e membre à la Commission des finances - remplacement de M. Jacques Blanc
 - b. de 2 délégués et 2 suppléants à l'ASICC - modification des statuts
6. Présentation du plan directeur intercommunal (PDI) et du projet d'agglomération de 5ème génération (PA5) par Agglomération Rivelac

7. Préavis no 08-2024

Demande de crédit pour la réfection de l'éclairage public et de collecteurs communaux et pour le remplacement partiel du revêtement en béton par de l'enrobé bitumineux aux chemins du Châno et de la Maraîche

Commission : Mmes, MM. Pierre Freymond, Dimitri Ribes, Karin Gartenmann, Hervé Henchoz et Frankie Deloy Trüb

8. Préavis no 13-2024

Révision partielle des Statuts de l'Association de communes Sécurité Riviera

Commission : Mmes, MM. Arnaud Gantenbein, Vivienne Rignall, Sonia Nour, Jean-Maurice Rey-Mermet et Monica Gayed

9. Communications de la Municipalité

10. Communications du bureau

11. Communication des représentants du Conseil communal aux délégations permanentes

12. Divers et propositions individuelles

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Au vote, l'ordre du jour de la séance est accepté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 septembre 2024

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Au vote, le procès-verbal de la séance du 6 septembre 2024 est accepté à l'unanimité.

4. Correspondance

Mme la Présidente a reçu un courriel du Président du CI de l'ASICC adressé aux Présidents des Conseils communaux du cercle, dont elle donne la lecture.

« Madame la Présidente, Messieurs les Présidents,

Je m'adresse à vous en tant que Président du Conseil intercommunal de l'ASICC. La révision récente – et approuvée – des statuts de l'association scolaire a donné lieu à une redéfinition du nombre de délégué-es pour chaque commune et ajoute la notion de suppléance (art. 7).

Ainsi, chaque commune doit élire au sein de son Conseil communal un certain nombre de délégué-es supplémentaires et de suppléant-es afin de respecter ces nouveaux statuts. D'entente avec le CoDir de l'ASICC, nous avons décidé de laisser un délai jusqu'au terme de l'année civile, si possible, afin de nommer les Conseillères et Conseillers requis à ces postes vacants. Le but est que l'ensemble des nouvelles et nouveaux élu-es soient assermenté-es lors de la séance du CI de mars 2025. Je précise que les délégué-es actuel-les restent en place.

Voici le nombre de délégué-es supplémentaires et de suppléant-es, requis par commune (basé sur les populations respectives au 31.12.2023, conformément aux statuts) :

- Chardonne – 2 délégué-es et 2 suppléant-es
- Corseaux – 2 délégué-es et 2 suppléant-es
- Corsier-sur-Vevey – 2 délégué-es et 2 suppléant-es
- Jongny – 1 délégué-e et 2 suppléant-es

Je me permets de vous rappeler, et je le ferai aussi au moment de l'assermentation de ces nouveaux membres et suppléant-e, qu'il reviendra aux délégué-es absent-es de contacter un-e suppléant-e afin de se faire remplacer et de signaler ensuite au bureau du CI leur absence tout en annonçant qui, parmi les suppléant-es, les remplacera.

D'avance je vous remercie pour les démarches entreprises afin de communiquer ces dispositions aux membres de vos Conseils communaux respectifs. Je suis conscient de la difficulté que cela représente de nommer 3 à 4 membres, ce qui rend ma reconnaissance et celle du bureau de l'ASICC, d'autant plus grande. Je vous prie de bien vouloir me tenir au courant des suites données dans vos communes respectives et de l'identité et coordonnées des futur-es membres et suppléant-es. Je reste à votre entière disposition en cas de questions.

En vous remerciant de bien vouloir accuser réception du présent courriel, je vous adresse, Madame la Présidente, Messieurs les Présidents, mes cordiales salutations.

M. Tiago Ribeiro, Président du CI de l'ASICC »

Le bureau a également reçu un courriel de Mme Fontana Hunziker faisant suite à son intervention au point divers de notre dernière séance concernant sa proposition relative à la rémunération des jetons de présence, dont la Présidente donne lecture :

« Madame la Présidente,

Suite à mon intervention lors de la dernière séance du Conseil, je vous fais part, comme demandé, de ma proposition concernant les jetons de présence.

Actuellement, nous recevons des bouteilles de vin de la cave de Corseaux. Or, tout le monde ne boit pas d'alcool, soit parce qu'on ne l'aime pas, soit pour des raisons de santé. Je trouve donc que la commune pourrait offrir une alternative. Comme elle a financé l'ouverture de la petite épicerie, je fais la proposition d'étudier la possibilité d'avoir le choix pour le paiement de nos jetons de présence entre soit le vin habituel, ou des bons pour la petite épicerie.

Ce serait une manière équitable de soutenir ces deux entreprises locales. Selon les derniers chiffres de la Confédération, la majorité des personnes consomment de l'alcool avec modération. Toutefois, près d'une personne sur cinq fait des excès, occasionnellement ou régulièrement, portant ainsi atteinte autant à sa santé qu'à son environnement social. Par ailleurs, 300'000 personnes sont dépendantes de l'alcool, ce qui représente un coût de plus de 2 milliards de francs par année. Et en dehors des coûts, il y a toutes les souffrances liées à cette problématique. C'est un véritable problème de santé publique. Sans vouloir stigmatiser la consommation d'alcool, je pense que la commune doit donc offrir des alternatives à cette consommation.

Je vous remercie de votre attention et reste à votre disposition pour en parler.

Mme Fabienne Fontana Hunziker »

Ce sujet sera traité au point 10 de l'ordre du jour.

La Présidente du Conseil a reçu, le 20 juin 2024, le courriel suivant :

« Madame la Présidente,

Par la présente, je vous transmets, à titre d'information, une copie du courrier que j'ai fait parvenir à la Présidente du Conseil d'État concernant un recours formulé en date du 19 juin 2024.

En vous remerciant d'avance Mme La Présidente, de prendre bonne note de cette information, je vous prie de recevoir, mes respectueuses salutations. »

Mme la Président lit le courrier joint :

« Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Par le présent courrier, conformément à l'art. 145 LC, je recours auprès de votre Autorité contre la décision du Conseil communal de Corseaux d'adopter, lors de sa séance du 17 juin 2024, le procès-verbal de la séance du 15 avril 2024.

J'invoque le fait que ce procès-verbal comprend des éléments nouveaux qui n'ont pas été évoqués lors du Conseil du 15 avril 2024. Ce procès-verbal ne donne donc pas une image fidèle des débats et n'est pas conforme à la vérité.

C'est pourquoi, je demande à ce que l'enregistrement organisé par le bureau du Conseil communal lors de la séance du 15 avril 2024 soit conservé et vous soit remis comme pièce permettant de confirmer l'objet de mon recours.

Dans l'attente de la suite que vous voudrez bien donner à mon recours, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

M. Jean-Paul Gremion »

Cet objet n'a pas été abordé lors de notre séance du 6 septembre 2024, le bureau espérant recevoir une réponse du Conseil d'État d'ici là. Malheureusement, aucune réponse n'a été donnée à ce jour. Aussi, Mme la Présidente en a donc donné lecture ce jour à titre d'information.

5. Elections

- a. d'un-e membre à la Commission des finances - remplacement de M. Jacques Blanc

M. Wampfler soumet la candidature de M. Bruno Oriella.

M. Oriella est élu membre à la Commission des finances tacitement et par acclamation conformément à l'art. 13 du Règlement du Conseil communal qui précise que l'élection peut s'opérer tacitement lorsque le nombre de candidat est égal à celui des sièges à pourvoir.

- b. de 2 délégués et 2 suppléants à l'ASICC - modification des statuts

Mme Patthey soumet les candidatures de M. Abdallah Derradji et Mme Anne-Françoise Balleys O'Sullivan.

Mme Balleys O'Sullivan et M. Derradji sont élus délégués à l'ASICC tacitement et par acclamation conformément à l'art. 13 du Règlement du Conseil communal qui précise que l'élection peut s'opérer tacitement lorsque le nombre de candidat est égal à celui des sièges à pourvoir.

Mme la Présidente propose de reporter la nomination des deux suppléants à la prochaine séance, en raison de l'absence, ce soir, d'une personne intéressée, et de la nécessité de désigner un second suppléant.

6. Présentation du plan directeur intercommunal (PDI) et du projet d'agglomération de 5ème génération (PA5) par Agglomération Rivelac

MM. Karlen et Dormond, co-Présidents d'Agglomération Rivelac, ainsi que Mme Guardado et M. Grossmann, Chefs de projet, présentent le dossier PDI-PA5.

La présentation se déroulera en deux parties : environ 30 minutes de présentation suivie, si souhaité, d'un échange sur le sujet.

La présentation sera transmise par le greffe à tous les délégués dans les prochains jours.

7. Préavis 08-2024 demandant un crédit pour la réfection de l'éclairage public et de collecteurs communaux et pour le remplacement partiel du revêtement en béton par de l'enrobé bitumineux aux chemins du Châno et de la Maraîche

Commission : Mmes et MM. Pierre Freymond, Karin Gartenmann, Hervé Henchoz et Frankie Deloy Trüb. M. Dimitri Ribes était excusé.

Le rapport de la commission ad hoc étant arrivé dans les délais, Mme la Présidente prie **M. Henchoz**, rapporteur, d'en lire les conclusions (le rapport complet est disponible sur le site internet de la commune).

« En conclusion, la Commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis municipal.

M. Henchoz, rapporteur. »

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Mme la Présidente relit les conclusions du préavis municipal.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSEAUX

VU le préavis N° 08-2024 relatif à la demande de crédit pour la réfection de l'éclairage public et de collecteurs communaux et pour le remplacement partiel du revêtement en béton par de l'enrobé bitumineux aux chemins du Châno et de la Maraîche,

VU le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 420'000.- pour la réfection de l'éclairage public et de collecteurs communaux et pour le remplacement partiel du revêtement en béton par de l'enrobé bitumineux aux chemins du Châno et de la Maraîche,
2. d'amortir cette dépense sur 40 ans au maximum, la première fois dès l'exercice suivant la fin des travaux,
3. d'autoriser la Municipalité à emprunter CHF 420'000.- au maximum, auprès de tout établissement bancaire, assurance, collectivité publique ou entreprise établie en Suisse et présentant de solides garanties financières.

Au vote, les conclusions du préavis municipal N° 08-2024 sont acceptées à l'unanimité.

8. Préavis 13-2024 portant sur la révision partielle des Statuts de l'Association de communes Sécurité Riviera

Commission : Mmes et MM. Arnaud Gantenbein, Vivienne Rignall, Sonia Nour, Jean-Maurice Rey-Mermet et Monica Gayed

Le rapport de la commission ad hoc étant arrivé dans les délais, Mme la Présidente prie **Mme Vivienne Rignall** d'en lire les conclusions, le Président et rapporteur, M. Gantenbein, étant excusé. Le rapport complet est disponible sur le site internet de la commune.

« En conclusion, la Commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis municipal.

Pour le Président et rapporteur, Mme Vivienne Rignall. »

La discussion est ouverte.

M. Debétaz demande des précisions sur l'avant dernier alinéa de la page 8 qui précise que les charges relatives au stationnement sont imputées individuellement à chaque commune concernée.

M. Michaux répond qu'il existe des conventions qui régissent ce point. L'ASR encaisse les revenus des stationnements et des amendes puis facture, en contrepartie, les heures réalisées par l'ASR dans le cadre de ces prestations.

M. Weiss souhaite connaître la valeur de « x » qui figure dans l'échelle des paliers ajustés à l'évolution démographique pour l'année, en page 5 du préavis.

M. Michaux n'a pas le chiffre en tête, mais il doit être de l'ordre de 17%.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Mme la Présidente relit les conclusions du préavis municipal.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSEAUX

VU le préavis N° 13-2024 portant sur la Révision partielle des Statuts de l'Association de communes Sécurité Riviera,

VU le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. D'accepter la révision des articles suivants des Statuts de l'Association de communes de Sécurité Riviera selon la nouvelle teneur mentionnée dans le préavis,
2. D'octroyer un effet « rétroactif » à l'entrée en vigueur de la révision précitée, qui est fixée au 1er janvier 2025 ;
3. De prendre acte que la révision des articles 10, 19 et 34 des Statuts de l'Association de communes de Sécurité Riviera, nécessite une approbation de la part des Conseils communaux de chacune des communes membres de l'ASR (Blonay – Saint-Légier, Corsier-sur-Vevey, Corseaux, Chardonne, Jongny, Vevey, La Tour-de-Peilz, Montreux et Veytaux).

Au vote, les conclusions du préavis municipal N° 13-2024 sont acceptées à la majorité moins 2 absentions.

9. Communications de la Municipalité

M. SIEGFRIED

Travaux sur l'ensemble du domaine public : Chaque année, la commune engage des grands travaux de manière coordonnée avec les services industriels et organise des réunions annuelles avec les différents partenaires afin de regrouper les projets. Ce travail d'anticipation permet de réduire les coûts et, surtout, de limiter les nuisances en limitant le nombre d'intervention.

Une des volontés de la Municipalité concernant la route des Cerisiers a été de maintenir la circulation, au moins dans un sens, pendant la réalisation des travaux. Cela permet de limiter les désagréments, même si cela complexifie grandement la gestion du chantier et rallonge le planning.

Lors des derniers travaux devant le collège, la circulation avait été complètement coupée, ceci afin de faciliter les interventions des entreprises et réduire la durée des travaux. Cela a toutefois engendré des désagréments, comme la déviation du bus.

Concernant la route des Cerisiers, les travaux engagés par les services industriels ont été plus compliqués que prévus, ce qui a engendré un certain retard sur la planification générale annoncée aux riverains avant le début des travaux (annoncés jusqu'à septembre 2024).

M. le Municipal communique le planning général à venir, sous réserve de conditions météorologiques favorables :

- Semaine 41 : Pose d'enrobé sur les fouilles entre le giratoire et les CFF
- Semaine 42 (vacances scolaires) : Rabotage et travaux de finitions entre Vevey et le giratoire
- Semaine 43 (vacances scolaires) : Pose des enrobés définitifs sur le trottoir et sur la chaussée
- Semaine 44 : Reprise des travaux entre le giratoire et les CFF et au chemin des Cornalles

En sus de ces gros chantiers, des interventions ponctuelles sont entreprises par des services industriels qui interviennent en urgence pour réparer une fuite ou corriger un branchement. Cela a été le cas récemment par exemple au chemin du Basset, à la route de Lavaux et à Chatacombe.

M. Siegfried souligne que tous les travaux sur les routes ne sont pas communaux. Certains chantiers relèvent du secteur privé. La commune planifie et coordonne ces chantiers avec les propriétaires afin d'optimiser les délais et limiter les impacts sur la vie locale. Pour 2025, M. le Municipal site par exemple deux futurs gros projets privés sur la route des Cerisiers.

Les travaux en cours sur Félix-Cornu, avec feux de signalisation, sont entrepris par un privé, en l'occurrence la réalisation d'une étanchéité d'un sous-terrain privé.

Les réfections approuvées lors de la séance de ce jour pour Chano-Maraîche ne pourront débiter avant l'achèvement d'un chantier privé à cet embranchement.

En conclusion, la Municipalité fait le maximum pour que les interventions soient brèves et efficaces, et remercie la population pour sa patience. Le BTI est à disposition pour des éventuelles plaintes ainsi que pour répondre aux questions.

M. Gremion soulève une problématique concernant les macarons de stationnement liée au chantier des Cerisiers. Il ne peut pas se garer dans sa rue et les solutions alternatives sont peu viables, ce qui l'oblige à faire des allers-retours pour trouver une place. Étant donné qu'il a déjà payé son macaron et en tenant compte des retards du chantier, il se demande s'il serait possible d'intervenir auprès de l'ASR pour résoudre cette situation. Il propose également d'envisager un rabais sur la cotisation de 2025.

M. Michaux répond que cette décision ne dépend pas de l'ASR mais de la Municipalité, qui applique le règlement de stationnement.

Mme Gayed demande ce qu'il en est du planning des travaux à la rue Félix Cornu.

M. Siegfried de préciser qu'il s'agit d'un chantier privé. Le Municipal sait cependant que le chantier rencontre des complications. Il ne dispose toutefois pas de précisions sur le planning.

M. LE SYNDIC

Horaires CFF : M. le Syndic se réjouit d'annoncer que les négociations ont porté leurs fruits et que la gare des Cornalles sera maintenue dans le nouvel horaire 2025.

M. MICHAUX

Chemin de la Paix : Il est répondu à la question de M. Forestier concernant le marquage jaune au chemin de la Paix et précisé que celui a été réalisé jusque sur la route cantonale.

PECC : Lors de la dernière séance, une proposition a été faite aux Conseillers intéressés de rejoindre le groupe de travail sur le PECC. Un Conseiller s'est proposé. M. Michaux attendait une seconde candidature avant de répondre audit Conseiller. Or, cela n'a pas été le cas. Le Municipal lance donc un nouvel appel ce soir. En l'absence de réponse, il sera procédé ainsi.

10. Communications du bureau

Mme la Présidente a bien pris note de la requête de Mme Fontana Hunziker concernant les jetons de présence et l'en remercie.

Cet objet est de compétence du bureau et celui-ci estime difficile d'accéder à cette proposition pour les raisons suivantes. Bien qu'il y ait peu de commerçants au village, le bureau ne souhaite pas favoriser l'un d'eux. De plus, cette rémunération a fait l'objet d'un préavis (07-2021) en début de la législature. Une modification nécessiterait la présentation d'un nouveau préavis, soumis à la commission des finances. Le bureau s'est interrogé sur la pertinence d'un changement à seulement une année et demi des prochaines élections, d'autant plus qu'une entrée en vigueur ne pourrait être appliquée que dès 2025. Le bureau suggère donc à Mme Fontana Hunziker de garder au chaud cette proposition et de la soumettre lors de la dernière séance de la législature 2021/2026. Mme Fontana Hunziker atteste cette proposition.

Mme la Présidente indique s'être entretenue avec M. Marmier, absent au Conseil depuis un certain temps en raison de problèmes de santé. M. Marmier passe le bonjour à l'assemblée et se réjouit de la retrouver prochainement.

11. Communication des représentant-e-s du Conseil communal aux délégations permanentes

M. Forestier, pour l'ASICC, indique que, lors de la séance du CI de l'ASICC du 25 septembre 2024, le budget 2025 a été approuvé, avec une augmentation constante due à l'accroissement des activités de l'ASICC (ouverture d'une nouvelle structure d'accueil préscolaire SAP du Mont-Pèlerin en août 2025 et reprise du réseau Lac sous l'égide de l'ASICC), et de l'augmentation des charges de travail de l'administration générale qui en découle, afin de répondre aux besoins constants des familles des communes du cercle.

La discussion est close.

12. Divers et propositions individuelles

M. Weiss indique que lors d'une visite d'amis, ceux-ci ont été dirigés par leur GPS via les Rochettes, où ils sont arrivés devant la barrière fermée. En effet, la barrière à l'aval était ouverte, et il semble que ce soit le cas depuis longtemps. Il suggère de la refermer ou d'installer une signalisation.

M. Rochat demande au bureau de permettre aux Conseillers qui le souhaitent de pouvoir recevoir les documents du Conseil communal par voie informatique.

Mme la Présidente indique que cette question sera examinée lors de la prochaine séance de bureau.

Mme Mürset revient sur une communication de la Municipalité reçue avec le courrier de la séance du 17 juin 2024 concernant la diminution de la capacité d'accueil pour l'UAPE. La Conseillère souhaiterait savoir si les normes ont été changées et si la Municipalité s'est penchée sur ce problème.

M. Michaux de répondre qu'il y a plusieurs aspects. Effectivement, le calcul qui a été fait tient compte d'autres éléments, par exemple la présence de mobilier, dont il n'était pas tenu compte jusqu'à présent. De ce fait, les surfaces réelles utilisables par les enfants ont été réduites. La Municipalité évalue plusieurs possibilités, en tenant compte des contraintes organisationnelles. L'évaluation est en cours, que ce soit pour un nouvel emplacement ou pour un agrandissement.

M. Paschoud ajoute que l'ASICC, qui s'occupe de l'exploitation des locaux, est très inquiète et travaille avec les communes pour trouver des solutions. Un certain nombre de pistes sont étudiées et un délai, sauf erreur à la rentrée 2026, est accordé pour trouver des solutions.

Mme Mürset rétorque que ce délai peut sembler suffisant, mais Corseaux est la seule commune qui ne dispose pas de solution de crèche pour le moment.

M. Paschoud répond que la question des crèches est gérée par l'ASICC pour les communes du cercle. Les solutions dépendent de beaucoup de facteurs, entre autres les oppositions qui peuvent être déposées dans le cadre des projets. L'ASICC souhaite pouvoir proposer à chaque enfant scolarisé de pouvoir manger dans les locaux (école continue). Il s'agit d'un long processus. L'ASICC travaille sur ces mesures et il y aura peut être des négociations à entreprendre avec l'OAJE.

Mme Mürset rebondit sur la question des oppositions ; M. le Syndic avait informé le Conseil qu'un retour du Canton serait peut être donné au moins de juin concernant les oppositions au projet EMS/Garderie.

M. le Syndic précise que le dossier est en mains du Tribunal Fédéral et non du Canton. Le Tribunal Cantonal a statué au mois de juin 2023 en donnant raison à la commune. Le TF jugera de la non partialité de la décision des juges cantonaux, à savoir s'il y a une faute dans le processus cantonal. Ce recours a été déposé début juillet 2023. M. le Syndic trouve désespérant de ne pas avoir eu de réponse à ce jour.

M. Neyroud demande si la Municipalité envisage de refaire le revêtement de la rue du village, dont l'état est catastrophique et dangereux pour les usagers, particulièrement les deux roues et les enfants.

M. Siegfried répond que ces travaux ne sont pas prévus dans l'immédiat. La rue du Village est faite d'un revêtement de couleur peu épais, posé sur l'enrobé, qui se décolle. Son état de dégradation était catastrophique au croisement Rochettes-Association vinicole, où il a été réfectionné à cet emplacement. Des réparations ponctuelles seront sans doute réalisées l'année prochaine dans le cadre de la campagne annuelle d'entretien. Il n'est cependant pas prévu dans l'immédiat un rabotage complet.

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

Mme la Présidente annonce que la prochaine séance extraordinaire du Conseil communal aura lieu le 4 novembre 2024, à 20h00, à Châtonneyres.

M. le Syndic ajoute que la présentation publique de la mise à l'enquête publique du PaCom est agendée au 11 novembre 2024. Ce projet est donc présenté au Conseil communal en primeur le 4 novembre.

M. Siegfried transmet une communication de Mme Carruzzo et indique que du raisin du Clos de Châtonneyres, vendangé par notre vigneron, M. Sylvain Neyroud, est à disposition des Conseillers, qui sont invités à prendre quelques grappes.

Mme la Présidente lève la séance à 21h54.

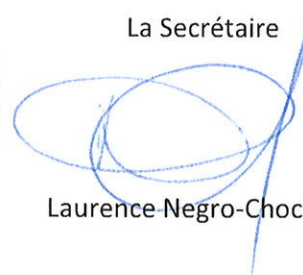
La Présidente



Corinne Borloz



La Secrétaire



Laurence Negro-Chochard